

Commission des Arbitres

Réunion « Section Lois du Jeu » du 26/01/2023

Présents : Boris GIL - Ludovic REYES

Match D2 Séniors FC LE BOULOU SJPC / US BOMPAS du 22 Janvier 2023

- Vu la feuille de match et la réserve technique y figurant,
 - Vu le rapport de l'arbitre officiel,
 - Vu le mail de confirmation des réserves du club de l'US BOMPAS du 23/01/2023.
- Attendu que les réserves techniques ont été déposées par le club de BOMPAS à la mi-temps la rencontre ;
- Attendu que pour être recevable, une réserve technique doit être formulée à l'arrêt de jeu qui suit la décision contestée ou au 1^{er} arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre ne serait pas intervenu.

Pour ces motifs

La Section "Lois du jeu", jugeant en premier ressort, décide que la réserve technique est IRRECEVABLE en la forme, et CONFIRME LE RÉSULTAT DU MATCH ACQUIS SUR LE TERRAIN et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

LE BOULOU SJPC 5 - 1 US BOMPAS.

La présente décision peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.

L'appel est adressé à la commission départementale d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Section Lois du Jeu



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Réunion du 01/02/23

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE

- Courriel de Cabestany O.C. demandant 1 officiel pour toutes ses rencontres féminines à domicile. Pris note.
- Courriel de l'ASPTT Pays Catalan, demandant 3 officiels pour son match D4 F.C. Port Vendres – ASPTT Pays Catalan du 05/02/2023 à 15H. Pris Note.
- Courriel du FC Baho-Pézilla demandant 1 officiel pour son match U13 à Bompas. Pris Note.

INDISPONIBILITES

Indisponibilité de M. MAHROUG Yanis: 04/02/2023
Indisponibilité de M. HALNA Nils : 13/02/2023 => 28/02/2023
Indisponibilité de M. PRAL Yanis : 28/01/2023 + 04/02/2023
Indisponibilité de M. AGCA Ramazan : 06/02/2023 => 20/02/2023
Indisponibilité de M. ALCARAZ Julien : 11/03/2023 + 08/04/2023 => 10/04/2023
Indisponibilité de M^{elle} BELHADJ Lila : 04/02/2023
Indisponibilité de M^{elle} BELKHODJA Wadiaa : 04/02/2023
Indisponibilité de M. PONCET Alexis : 24/02/2023 => 04/03/2023
Indisponibilité de M. DJBIR Younes : 31/01/2023 => 04/02/2023
Indisponibilité de M. BEN YACHOU Yliasse: 05/02/2023 + 12/02/2023
Indisponibilité de M. GENTELET Jérémy : 10/02/2023 => 13/02/2023
Indisponibilité de M. AMBROISE Eros : 04 & 05 /02/2023
Indisponibilité de M. GRUTTADAURIA Marcello : 12/02/2023 + 04/03/2023 => 19/03/2023 + 18/05/2023 => 18/06/2023
Indisponibilité de M. ALVARO Stéphane : 24/02/2023 => 26/02/2023
Indisponibilité de M. AUGUET Mathis : 04 & 05/02/2023
Indisponibilité de M. SERAFIM Miguel : 04 & 05 / 02 /2023
Indisponibilité de M. KHALEF Sid : 04/02/2023 => 06/02/2023
Indisponibilité de M. AMIAR Kamel : 11 & 12/02/2023
Indisponibilité de M. GASQUET Alexandre : 30/01/2023 =>12/02/2023
Indisponibilité de M. OUABOU Abdelhamid : 26/01/2023 => 10/02/2023
Indisponibilité de M. SOTO Lucas : 25/02/2023 => 06/03/2023
Indisponibilité de M. GAUTERON Elliott : 17/02/2023 => 05/03/2023
Indisponibilité de M. HADDAD Jibril : 04/02/2023
Indisponibilité de M. ROYER Greg : 05/02/2023
Indisponibilité de M. NIETO Evan : 04 & 05 /02/ 2023 + 11/02/2023 + 20/03/2023 + 25/03/2023 + 01&02/04/2023 + 22&23/04/2023

CONSEIL DE L'ORDRE

2 arbitres rappelés à l'ordre – Indisponibilité tardive
2 arbitres non-désignés 2 Week-ends – Indisponibilité tardive

La CDA

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Réunion du 08/02/23

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE

- Courriel F.C. du F.C. Latour Bas Elné demandant 3 officiels pour la rencontre du 12/02/2023 contre le F.C. Le Boulou. Pris note.
- Courriel de l'ASPTT Pays Catalan, demandant 3 officiels pour son match D4 ASPTT Pays Catalan / A.S. Prades du 12/02/2023. Pris Note.
- Courriel du F.C. Thuir demande 3 officiels pour son match D2 du 12/02/2023 Rivesaltes S.O. – F.C. Thuir. Pris Note.
- Courriel d'un observateur nous présentant sa démission. Pris note.

INDISPONIBILITES

Indisponibilité de M. BERTHAUME Remy : 05/02/2023 + 12/02/2023
Indisponibilité de M. ZERMANE Nolhan : 25/03/2023 + 22/04/2023 + 20/05/2023
Indisponibilité de M. SOTO Lucas : 04/05/2023 => 07/05/2023
Indisponibilité de M. KESSAD Rayan : 17/02/2023 => 03/03/2023
Indisponibilité de M. TORREGROSSA Gianni : 06/02/2023 => 13/02/2023
Indisponibilité de M^{elle} DIAZ Carla : 11 & 12/02/2023
Indisponibilité de M^{elle} VIERS Morgane : 12/02/2023
Indisponibilité de M. BARRIER Mathieu : 19/02/2023
Indisponibilité de M. GENTELET Jérémy : 02/02/2023 => 13/02/2023
Indisponibilité de M. AUGUET Mathis : 11 & 12/02/2023

CONSEIL DE L'ORDRE

1 arbitre convoqué en conseil de l'ordre
1 arbitre non désigné 3 week-ends – Arrivée en retard à une rencontre (Récidive)

La CDA

